

Belmont, le 15 septembre 2023

**Préavis No 05/2023
au Conseil communal**

BUDGET 2024

TABLE DES MATIERES

1	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITÉ	3
2	PRÉAMBULE	4
2.1	Eléments particuliers	5
2.1.1	Contexte économique général	5
2.1.2	Energie - Menace de pénurie et comptabilisation des fluctuations	5
2.1.3	Péréquation - méthode de comptabilisation	5
3	CHARGES PAR NATURE	6
3.1	Centre par nature 30 – Autorités et personnel	6
3.2	Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises	7
3.3	Centre par nature 32 – Intérêts passifs	8
3.4	Centre par nature 33 – Amortissements	8
3.5	Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	8
3.6	Centre par nature 36 – Aides et subventions	9
3.7	Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux	9
3.8	Centre par nature 39 – Imputations internes	10
4	EVOLUTION DES CHARGES PAR NATURE	11
5	RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE	11
6	PRODUITS PAR NATURE	12
6.1	Centre par nature 40 – Impôts	12
6.2	Centre par nature 41 – Patentes et concessions	14
6.3	Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine	14
6.4	Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes	14
6.5	Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation	14
6.6	Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques	14
6.7	Centre par nature 46 – Autres participations et subventions	15
6.8	Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15
6.9	Centre par nature 49 – Imputations internes	15
7	ÉVOLUTION DES PRODUITS PAR NATURE	16
8	RÉPARTITION DES PRODUITS PAR NATURE	16
9	INVESTISSEMENTS	17
10	AUTOFINANCEMENT	17
11	ENDETTEMENT	18
11.1	Effacement de la dette	19
12	CHARGES ET PRODUITS PAR SERVICE	20
12.1	Répartition des charges par service	20
12.1	Répartition des produits par service	21
13	RÉSULTAT	21
14	PROPOS CONCLUSIFS	22
15	CONCLUSIONS	23
16	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	24

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2024.

1 Propos introductifs de la Municipalité

Il n'est pas évident d'établir un budget dans un contexte tel que celui dans lequel nous nous trouvons actuellement. Difficile de prévoir tous les impacts à court, moyen ou long terme pour notre commune des éléments de contexte décrits au chapitre 2.1 ci-après.

Si nous subissions déjà en « temps normal » la hausse d'une facture sociale imposée par le canton, il est fort probable que celle-ci prenne l'ascenseur ces prochaines années, malgré la prise en charge supplémentaire modeste annoncée par le canton dans le cadre de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV). A cela pourrait s'ajouter une baisse des rentrées fiscales induite par les difficultés financières rencontrées par nos citoyens et nos entreprises locales. Nous risquons donc de nous retrouver avec un effet ciseaux désastreux pour nos finances communales.

Aussi, avec des charges estimées à CHF 32'211'654.- et des recettes à CHF 31'380'654.- le budget pour l'année 2024 se présente avec **un excédent de charges de CHF 831'000.-**.

Soucieux de rester prudent dans nos projections financières, nous vous présentons un budget où les charges ont été évaluées de manière la plus exhaustive possible et dont les recettes ont été estimées avec prudence.

Cette approche prudente nous met à l'abris de toute mauvaise surprise, mais peut avoir pour certains l'inconvénient d'être trop pessimiste et de ne pas refléter la réalité des chiffres à venir. Il faut cependant relever qu'une simple variation de quelques 2,5% à la baisse du total de charges pourrait faire disparaître ce « déficit », alors qu'une même variation à la hausse le ferait doubler.

Avec un compte Capital qui s'élève à CHF 2'368'557.38, nous pouvons assumer cet excédent de charges, qui vient se rajouter à celui annoncé lors du budget 2023 (CHF 484'300.-). Ce d'autant plus que l'approche prudente adoptée a également été appliquée lors de l'établissement de notre budget 2023, ce qui peut nous laisser espérer de clôturer l'année 2023 dans de meilleures conditions qu'initialement prévues.

Pour conclure ces propos introductifs, je salue l'excellent travail de notre service des finances dans la préparation de ce préavis et de ses documents annexes. Merci également à tous les services communaux qui ont contribué à l'alimentation des différentes rubriques du budget, avec une volonté constante de maintien d'équilibre entre nos charges et nos recettes.

2 Préambule

Le budget de fonctionnement 2024 de la Commune de Belmont-sur-Lausanne laisse apparaître **un excédent de charges présumé de CHF 831'000.-**. Le tableau suivant résume la situation des précédents exercices.

Récapitulation			
	Charges	Produits	Différence
Budget 2024	32'211'654.00	31'380'654.00	-831'000.00
Budget 2023	27'222'731.00	26'738'431.00	-484'300.00
Comptes 2022	29'936'988.29	30'156'637.71	219'649.42

Ce budget a été préparé en utilisant la méthode "base 0", ce qui signifie qu'aucun transfert depuis l'exercice précédent n'a été autorisé. Comme les années précédentes, la préparation du budget a été entièrement informatisée, suivant une approche ascendante ("bottom-up"). Une grande attention a été accordée à la justification des montants figurant dans le budget, reflétant un investissement significatif de temps et d'efforts de la part des responsables opérationnels et de la Municipalité afin d'aboutir à un budget qui représente le meilleur compromis possible.

En continuité avec les exercices précédents, le calcul des charges s'est basé sur une moyenne étalée sur les trois derniers exercices, et une approche similaire a été utilisée pour les revenus durables et comparables d'une année à l'autre. Les revenus fiscaux ont également été calculés en utilisant des moyennes, mais en prenant en compte leur année de réalisation (approche qui a été introduite depuis le budget 2022).

De manière similaire aux années précédentes, ce document est accompagné d'un "Recueil des remarques au budget 2024" qui offre une analyse détaillée des comptes et de leurs variations, tout en laissant les éléments de contexte et l'analyse globale au présent préavis.

2.1 Eléments particuliers

2.1.1 Contexte économique général

La construction du budget 2024 intervient dans un contexte inflationniste au sein de l'économie nationale, voire internationale, toujours secouée par les événements géopolitiques en Europe. La forte augmentation des taux directeurs de la Banque nationale suisse ainsi que les diverses pénuries de matières premières témoignent d'une situation tendue sur plusieurs marchés.

L'évaluation des charges futures auxquelles la commune devra faire face devient donc un exercice délicat, compte tenu des incertitudes persistantes quant à l'évolution de la situation actuelle. Dans un tel contexte, la Municipalité prévoit d'indexer les salaires de l'ensemble de l'administration en réponse à l'augmentation du coût de la vie constatée.

2.1.2 Energie - Menace de pénurie et comptabilisation des fluctuations

En ajout au point précédent, et à l'instar de l'hiver dernier, la situation en matière d'énergie présente plusieurs défis majeurs à anticiper pour les mois à venir. Il convient de noter que la Municipalité a déjà édicté un plan de continuité des activités (PCA), conformément aux différents scénarios envisagés par le Conseil fédéral pour l'hiver 2022-2023. Suite à l'annonce des tarifs de l'électricité pour l'année 2024, la Municipalité a déjà pris en considération ces augmentations dans le budget de l'exercice à venir.

De plus, il y a lieu de considérer une modification importante de la structure de nos charges et de nos produits issus du commerce de l'énergie. Par le passé, l'activité d'acquisition d'électricité sur les marchés faisait l'objet d'un mandat auprès de la société Romande Energie Commerce SA, laquelle ne répercutait alors que les résultats nets des opérations qu'elle entreprenait en notre nom sur les marchés. Aujourd'hui, cette manière de procéder a été revue et notre entité, bien qu'elle n'intervienne toujours pas elle-même sur les marchés, doit faire figurer de manière exhaustive les flux financiers générés par cette activité. Il en résulte une augmentation importante de nos charges, mais également de nos produits, visible dans une lecture dite « par nature » du budget. Pour mémoire, l'activité de distribution d'énergie étant financée par une taxe, cette nouvelle manière de faire n'impacte aucunement le résultat du budget de fonctionnement de la commune. Du détail supplémentaire est fourni dans les rubriques 3.2 « Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises » et 6.4 « Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes ».

2.1.3 Péréquation - méthode de comptabilisation

Dès l'exercice 2023, et donc pour la première fois dans le budget 2024, la manière de comptabiliser les charges péréquatives a été revue. Selon demande de notre organe de révision, la péréquation horizontale est maintenant détaillée de manière exhaustive dans les comptes, c'est-à-dire en détaillant l'intégralité des flux que représente ladite péréquation. Bien que cette méthode n'impacte aucunement le résultat, elle vient augmenter à la fois le total des charges et celui des produits, traduisant ainsi le passage « au brut » de valeurs qui figuraient précédemment uniquement en charge « nette » dans les comptes. C'est notamment le cas des acomptes de la péréquation horizontale. Cette méthode présente l'avantage de permettre un suivi de l'évolution de tous les éléments constitutifs de la péréquation, du moins jusqu'à l'entrée en vigueur de la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) à l'horizon 2025. Du détail supplémentaire est fourni dans les rubriques 3.5 « Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques » et 6.6 « Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques ».

3 Charges par nature

Les charges, présentées par nature, sont décrites dans le tableau suivant ;

Charges par nature							
N°	Charges	Budget 2024	En %	Budget 2023	Diff. Bu 24/23	Comptes 2022	Comptes 2021
30	Autorités et personnel	6'027'040.00	18.71%	6'461'570.00	-434'530.00	6'040'794.29	5'745'789.46
31	Biens, services, marchandises	7'952'835.00	24.69%	5'547'956.00	2'404'879.00	4'846'748.09	4'975'184.59
32	Intérêts passifs	546'988.00	1.70%	513'900.00	33'088.00	531'101.03	551'180.98
33	Amortissements	1'214'855.00	3.77%	1'432'770.00	-217'915.00	3'241'866.24	2'255'170.47
35	Remboursements, participations	13'796'837.00	42.83%	11'363'845.00	2'432'992.00	12'527'589.19	10'572'855.29
36	Aides et subventions	827'366.00	2.57%	488'440.00	338'926.00	474'491.18	546'152.19
38	Attrib. aux fonds et fin.spéciaux	1'078'193.00	3.35%	622'300.00	455'893.00	1'199'907.62	2'569'002.86
39	Imputations internes	767'540.00	2.38%	791'950.00	-24'410.00	1'074'490.65	1'723'161.65
		32'211'654.00	100%	27'222'731.00	4'988'923.00	29'936'988.29	28'938'497.49

Voici ensuite le détail de la variation nette des charges épurées, dites « courantes » ;

Variation charges épurées				
	Budget 2024		Budget 2023	Différence
Total des charges	32'211'654.00		27'222'731.00	4'988'923.00
./. Amortissements (33)	-1'214'855.00		-1'432'770.00	
./. Attributions au fonds (38)	-1'078'193.00		-622'300.00	
./. Imputations internes (39)	-767'540.00		-791'950.00	
Charges épurées	29'151'066.00		24'375'711.00	4'775'355.00

L'exercice 2024 présente une augmentation de charges s'élevant à CHF 4'988'923.-, ou à une augmentation de CHF 4'775'355.- de charges dites « courantes » par rapport au budget 2023.

Cette hausse importante est impactée par la manière de faire figurer les charges péréquatives dans le budget ainsi que par les coûts d'acquisition d'énergie tels que décrits plus haut. Le même phénomène est donc constaté dans la construction des produits. Pour information, la précédente manière de comptabiliser les charges péréquatives et la non prise en considération des nouveaux coûts d'acquisition d'énergie auraient pointés vers une augmentation des charges « courantes » de CHF 1'468'105.-.

3.1 Centre par nature 30 – Autorités et personnel

Cette nature prévoit une diminution de CHF 434'530.- par rapport au budget de l'année 2023. Celle-ci s'explique tout d'abord par une importante diminution de CHF 824'290.- qui correspond aux traitements du personnel de l'UAPE, qui seront transférés à la Fondation de l'enfance et de la jeunesse FEJ (ci-après FEJ) dès le 1^{er} janvier 2024.

Elle s'explique ensuite par diverses augmentations sur la masse salariale de notre personnel communal, au niveau personnel administratif et CVE Moussaillons. Dans le premier cas, il s'agit d'une hausse de CHF 186'997.- qui s'explique par des ajustements sur les salaires, et notamment par une indexation salariale estimée à 1.5% et l'engagement d'un poste supplémentaire à la DUD. A ceci s'ajoute une annuité supplémentaire conformément au

règlement sur le personnel de l'administration ainsi que l'augmentation du temps d'occupation d'un-e employé-e.

Dans le cas du CVE Les Moussaillons, c'est une augmentation de CHF 163'993.- qui est observée sur les différents postes liés au traitement. Elle s'explique d'abord par l'augmentation de taux de certain-e-s employé-e-s suite à des changements de fonction, puis par la même indexation de 1.5% du salaire et enfin par l'attribution d'une annuité supplémentaire conformément au barème FSAE.

Le solde de la différence concerne des variations de revenu principalement sur le traitement de la Municipalité, lequel est également sujet à indexation.

Le tableau suivant présente la situation des ETP prévus et passés :

Equivalent plein temps (EPT)					
Service	Dicastère	Budget 2024	Budget 2023	Effectif 2022	Effectif 2021
Greffe	DAGSP	2,40	2,40	2,40	1,80
Office de la Population		1,40	1,40	1,40	1,50
Ressources Humaines		1,00	1,40	1,40	0,60
Finances	DFMI	3,55	3,20	3,20	3,50
Service des infrastructures	DTSI/DUD	7,30	6,30	4,30	5,45
Services extérieurs	DTSI	4,40	4,40	4,40	4,40
Conciergerie	DUD	6,07	5,07	5,07	5,07
Jeunesse et affaires. sociales	DJAS	0,80	0,60	0,00	0,00
Organistes		0,30	0,20	0,20	0,20
Réfectoire et devoirs surveillés		1,58	1,62	1,62	1,11
CVE		13,85	13,85	12,15	12,39
UAPE		0,00	7,48	6,84	5,28
Total personnel fixe			42,65	47,92	42,98
Apprenti(e)s		5,00	4,00	4,00	4,00
Stagiaires		4,00	3,00	3,00	2,00
Total personnel EPT		51,65	54,92	49,98	47,30
Personnes physiques		69	79	74	67

3.2 Centre par nature 31 – Biens, services, marchandises

Une augmentation de CHF 2'404'879.- est prévue dans cette nature (par rapport au budget 2023). Cette très forte augmentation s'explique par la reprise de l'activité d'achat d'énergie, et donc de revente, sur les marchés concernés. En effet, l'acquisition d'énergie représente à elle seule une augmentation de CHF 1'989'760.-. Ce montant est à porter en regard de l'augmentation des produits issue de la vente d'énergie décrite à la rubrique 6.4 « Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes ».

Ensuite, la variation s'explique par une hausse des frais de travaux exécutés par des tiers (CHF 177'550.-) comprenant notamment les frais de gestion de notre UAPE remise à la FEJ dès l'année 2024, puis par des frais d'achats de mobilier ou machines également en augmentation (CHF 136'765.-). Le solde s'explique enfin par une augmentation des frais de transport de déchets (CHF 72'100.-), par la hausse des frais d'honoraires et d'études divers portés au budget 2024 (CHF 58'320.-) puis par des variations de moindre importance.

3.3 Centre par nature 32 – Intérêts passifs

Pour l'exercice 2024, cette nature prévoit une augmentation de charges de CHF 33'088.-. Cette hausse s'explique par l'arrivée à échéance d'un emprunt d'une valeur de CHF 7'000'000.- en 2024. Les perspectives de renouvellement de ce dernier, pour une somme identique, sont bien moins favorables en raison de la situation économique actuelle. Le taux de l'emprunt prochainement échu se monte à 1.66%, alors que les prospections menées récemment élèveraient ce taux à 2.49%.

Une partie de l'augmentation liée à ce nouveau taux d'intérêt est absorbée par le remboursement prévu de deux tranches d'amortissement (financier) constant pour une valeur de CHF 295'000.- qui viendront diminuer la masse globale empruntée. Voir rubrique 11 « Endettement » pour plus de détails sur les emprunts.

3.4 Centre par nature 33 – Amortissements

Pour l'exercice 2024, seuls les amortissements obligatoires ont été portés au budget. La nature concernée voit une diminution de la somme des amortissements de CHF 217'915.-. Cette situation s'explique par les divers amortissements extraordinaires réalisés grâce aux précédents résultats financiers de la commune. Le poids de la charge reportée sur cet exercice et les suivants se voit donc amélioré.

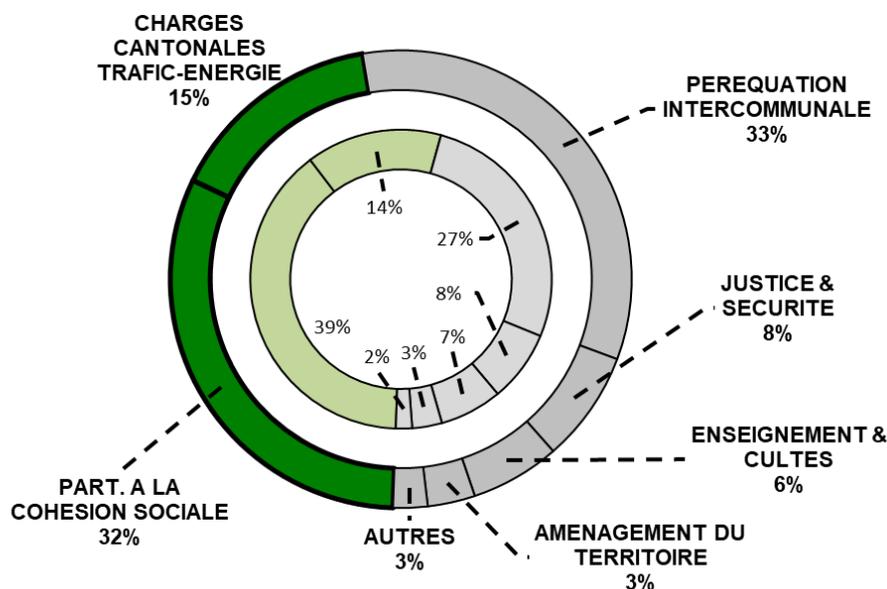
3.5 Centre par nature 35 – Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette nature présente une augmentation de CHF 2'432'992.- une fois comparée au budget 2023. Cela s'explique presque exclusivement par la nouvelle manière de comptabiliser les charges et les produits péréquatifs. Cette année, la charge que représente l'alimentation de la péréquation directe n'est plus diminuée du retour dit de la « couche population », lequel représente CHF 1'303'750.- et qui se trouve maintenant comptabilisé distinctement dans les produits (nature 4520). Ainsi, la nature 3520 augmente de CHF 1'728'720.- par rapport au précédent budget, traduisant alors une augmentation « nette » de la péréquation directe de CHF 424'970.-, conséquence des bons résultats financiers du précédent exercice.

Ensuite, la variation s'explique par la hausse de notre participation à la cohésion sociale (PCS) d'une valeur de CHF 382'110.-, suivi de l'augmentation de CHF 424'650.- versée en guise de participation aux instances du trafic régional (transports en commun). Enfin, une hausse de CHF 84'900.- est observée sur la participation aux charges de trafic d'énergie. Le solde s'explique par des variations mineures.

Afin de mieux illustrer la composition des charges de cette nature, le graphique de la page suivante détaille les charges par type et par attribution.

Répartition des participations en 2024 (*intérieur = comptes 2022*)



Si la nature 35 correspond, à elle seule, à 42.84% du total des charges budgétisées en 2024, près de la moitié sera reversée à des instances cantonales (47%, en vert foncé dans le graphique). La variation de proportion constatée entre les charges cantonales et communales s'explique aussi par la nouvelle manière de comptabiliser les charges péréquatives décrite ci-avant, laquelle augmente fortement la valeur de la participation à des charges dites communales.

Les chiffres définitifs relatifs au décompte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2025. Les acomptes 2024 sont basés sur les rendements d'impôts 2022, mais seul l'établissement du décompte final prendra en compte la réalité de la situation 2024.

Pour plus d'informations, la fiche technique concernant Belmont-sur-Lausanne, éditée par le canton et reçue le 26 septembre 2023, est intégrée au chapitre 16 « Fiche technique péréquation » de ce préavis.

3.6 Centre par nature 36 – Aides et subventions

Cette nature présente une augmentation de CHF 338'926.- comparativement au précédent budget. Ceci s'explique par les frais de fonctionnement global de notre UAPE qui s'élèvent à CHF 320'000.-, lesquels seront facturés par la FEJ. Avant reprise de l'UAPE par la FEJ, ces coûts de fonctionnement étaient intégrés dans les diverses natures du plan comptable de la commune, et non concentrés en une seule position de la nature 36. Le solde de la différence s'explique par une augmentation des frais de transports prévus pour les écoliers.

3.7 Centre par nature 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

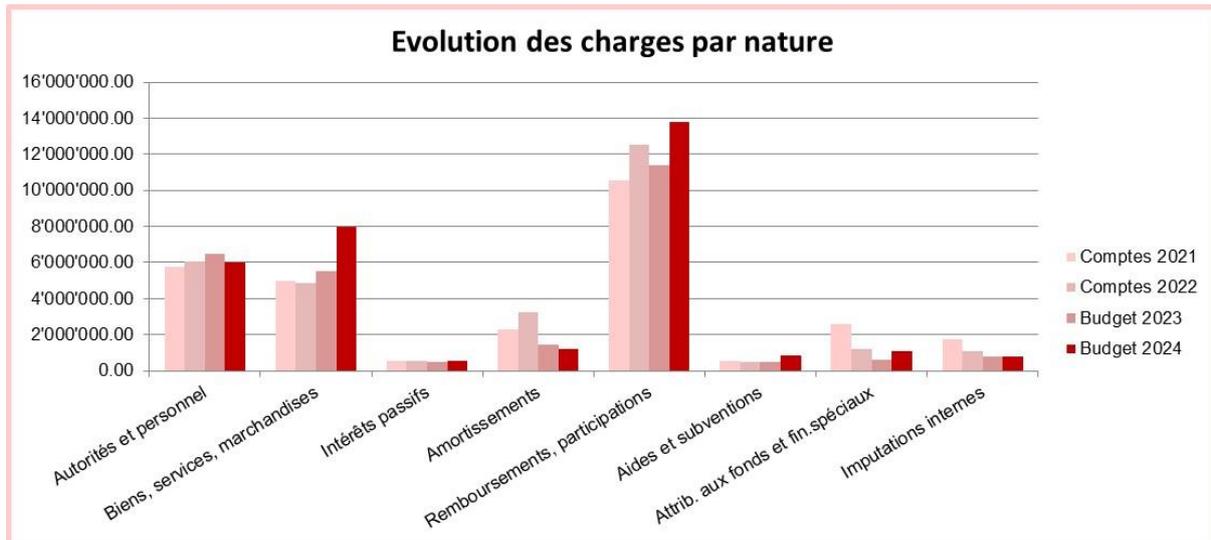
Cette nature présente une augmentation de charges de CHF 455'893.- par rapport au budget 2023. Elle comprend les attributions aux fonds effectuées dans des domaines qui ne peuvent générer de bénéfice (Maison Pasche) ou qui sont contraints par la loi d'alimenter un fonds

spécifique (services Eau, Electricité ou encore Déchets). Ces charges ne sont dès lors pas maîtrisables et dépendent des résultats prévus dans chacun de ces domaines.

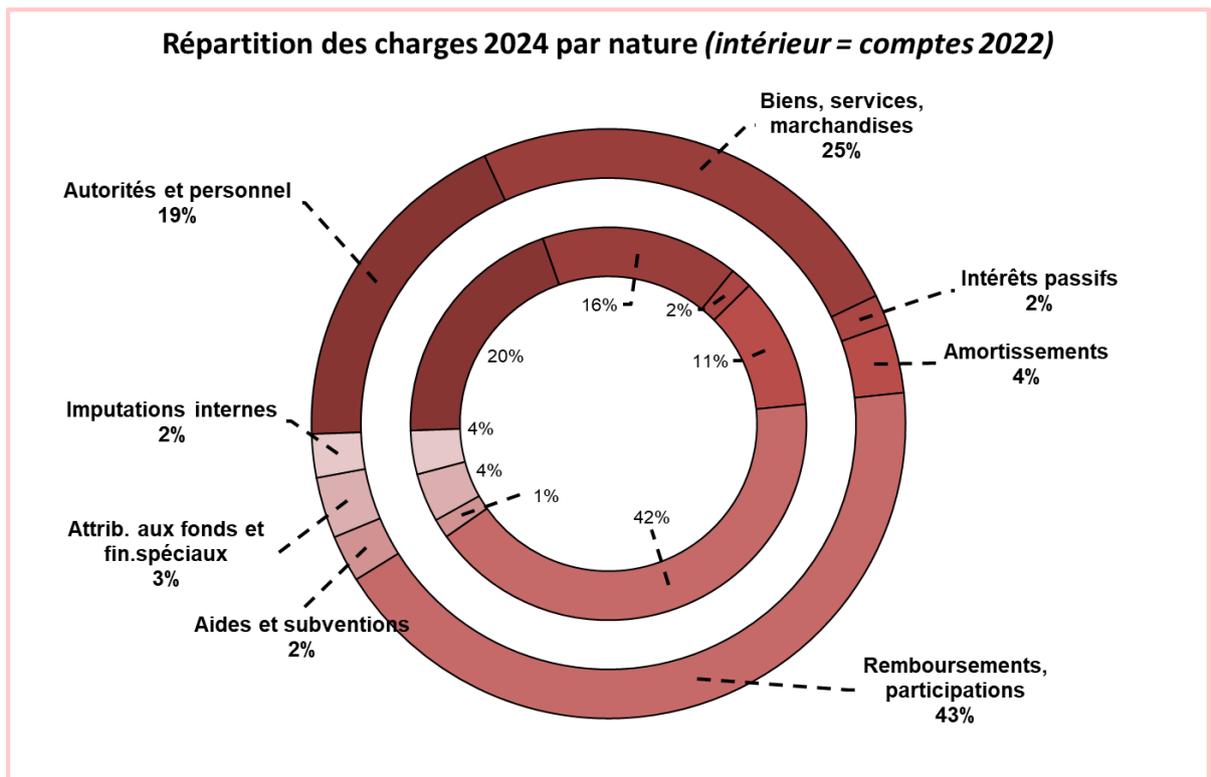
3.8 Centre par nature 39 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2024. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en produit. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

4 Evolution des charges par nature



5 Répartition des charges par nature



6 Produits par nature

Les produits, présentés par nature, sont décrits dans le tableau suivant ;

Produits par nature							
N°	Produits	Budget 2024	En %	Budget 2023	Diff. Bu 24/23	Comptes 2022	Comptes 2021
40	Impôts	17'888'800.00	57.01%	16'743'500.00	1'145'300.00	18'035'567.52	16'987'903.85
41	Patentes, concessions	9'200.00	0.03%	9'300.00	-100.00	8'124.75	14'572.70
42	Revenu du patrimoine	1'660'278.00	5.29%	1'907'040.00	-246'762.00	1'747'330.95	1'762'315.14
43	Taxes, émoluments, prod. des ventes	7'433'700.00	23.69%	5'126'350.00	2'307'350.00	5'187'860.83	5'362'335.10
44	Participations à des recettes cantonales	578'600.00	1.84%	454'000.00	124'600.00	617'325.80	713'701.50
45	Participations et remboursements	2'479'680.00	7.90%	891'230.00	1'588'450.00	1'275'802.13	1'061'162.72
46	Autres part. et subventions	528'567.00	1.68%	809'500.00	-280'933.00	752'326.50	708'437.00
48	Prél. sur les fonds et fin. spéciaux	34'289.00	0.11%	5'561.00	28'728.00	1'457'808.58	812'806.70
49	Imputations internes	767'540.00	2.45%	791'950.00	-24'410.00	1'074'490.65	1'723'161.65
		31'380'654.00	100%	26'738'431.00	4'642'223.00	30'156'637.71	29'146'396.36

Voici ensuite le détail de la variation nette des produits épurés, dits « courants » ;

Variation produits épurés			
	Budget 2024	Budget 2023	Différence
Total des produits	31'380'654.00	26'738'431.00	4'642'223.00
./. Prél. s/fonds et fin. spéciaux (48)	-34'289.00	-5'561.00	
./. Imputations internes (49)	-767'540.00	-791'950.00	
Produits épurés	30'578'825.00	25'940'920.00	4'637'905.00

L'exercice 2024 présente une augmentation des produits s'élevant à CHF 4'642'223.-, ou une augmentation de CHF 4'637'905.- de produits dits « courants » par rapport au budget 2023.

De manière analogue au commentaire fait au chapitre 3 « charges par nature », la précédente méthode de comptabilisation de la péréquation et l'exclusion des nouveaux produits liés au commerce d'énergie auraient menés à un total de produits courants de CHF 1'251'155.-.

6.1 Centre par nature 40 – Impôts

Cette année, nous observons une augmentation de CHF 1'145'300.- par rapport au budget de l'année 2023. Cette augmentation est principalement due à la prévision d'une hausse des revenus fiscaux.

De manière similaire à l'exercice budgétaire précédent, nous avons appliqué une pondération différente aux éléments de calcul des impôts non conjoncturels, afin de refléter la tendance à la hausse des revenus observée depuis 2020. Concrètement, nous avons attribué un poids de 1 à l'exercice N-3 (soit 2020), un poids de 2 à l'exercice N-2 (2021), et un poids de 3 à l'exercice N-1 (2022). Pour l'impôt sur le revenu uniquement, cette moyenne pondérée a ensuite été ajustée en fonction du nombre d'habitants prévus pour 2023, soit 3'938 habitants.

En suivant cette méthodologie, conforme aux pratiques établies les années précédentes, notre budget prend en compte une réalité conjoncturelle plus récente que celle utilisée par le canton. À titre de rappel, le canton se base simplement sur les données de l'année précédente (2022) pour élaborer son budget de péréquation.

Le tableau suivant présente les différents produits d'impôts attendus.

Produits d'impôts					
N°	Concerne	Budget 2024	Budget 2023	Diff. Bu 24/23	Comptes 2022
	<i>Coefficient=</i>	72.0	72.0		72.0
3301	Défalcation d'impôts (<i>charge</i>)	-88'000.00	-96'400.00	8'400.00	-80'053.39
4001	Impôt sur le revenu	12'954'700.00	11'996'200.00	958'500.00	13'104'990.79
4002	Impôt sur la fortune	2'111'300.00	2'003'400.00	107'900.00	2'170'919.02
4003	Impôt à la source	130'000.00	133'800.00	-3'800.00	163'782.16
4004	Impôt spécial des étrangers	103'000.00	99'600.00	3'400.00	101'414.05
4011	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	100'000.00	100'000.00	0.00	297'529.00
4012	Impôt sur le capital des sociétés	18'700.00	17'000.00	1'700.00	19'397.45
4013	Impôt compl. sur les immeubles	37'400.00	38'500.00	-1'100.00	35'901.60
	Total des impôts liés au coefficient	15'367'100.00	14'292'100.00	1'075'000.00	15'813'880.68
4020	<i>Impôt foncier (normalisé à 100%)</i>	<i>998'866.67</i>	<i>966'666.67</i>	<i>32'200.00</i>	<i>998'897.40</i>
4020	Impôt foncier (taux 150%)	1'498'300.00	1'450'000.00	48'300.00	1'498'346.10
4040	Impôt sur droit de mutation	746'500.00	677'000.00	69'500.00	600'886.55
4050	Impôt sur les successions et donations	164'200.00	192'000.00	-27'800.00	16'400.80
4061	Impôt sur les chiens	24'700.00	23'000.00	1'700.00	26'000.00
4062	Taxe sur les divertissements	0.00	0.00	0.00	0.00
4090	Impôt récupéré après défalcation	0.00	13'000.00	-13'000.00	0.00
4101	Impôt sur les patentes	9'200.00	9'300.00	-100.00	8'124.75
4221	Intérêts des capitaux du patrimoine fin.	110'000.00	128'000.00	-18'000.00	109'908.36
4411	Impôt sur les gains immobiliers	578'600.00	454'000.00	124'600.00	617'325.80
4510	Compensation RFFA prévue	32'840.00	16'800.00	16'040.00	33'120.44
	Total général	18'531'440.00	17'255'200.00	1'276'240.00	18'723'993.48

* éléments pris en compte dans le calcul du point d'impôt

Ensuite, le tableau suivant présente l'évolution de la valeur du point d'impôt et de la population. Par cohérence avec la construction du présent budget, et afin de refléter les éléments communiqués par le canton, la valeur du point d'impôt **péréquatif** a été retenue.

Récapitulation			
	Population	Point d'impôt péréquatif	Par habitant
2018	3'732	187'791.00	50.32
2019	3'773	187'775.00	49.77
2020	3'756	212'446.00	56.56
2021	3'871	215'436.00	55.65
2022	3'835	233'671.00	60.93
2023 (prévisionnel)	3'913	215'429.00	55.05
2024 (prévisionnel)	3'938	233'667.00	59.34

La valeur du point d'impôt péréquatif prévisionnel 2024 est issue du fichier des acomptes péréquatifs **2024** remis par le canton. Pour rappel, ce fichier se base sur les produits d'impôts constatés en **2022** dans nos comptes. Dans la mesure où notre approche budgétaire diffère de celle du canton, un écart est constaté entre le point d'impôt prévisionnel du canton et celui qui peut se calculer sur la base de nos états budgétés dans le tableau de la page 13.

6.2 Centre par nature 41 – Patentes et concessions

Cette nature n'appelle aucun commentaire particulier.

6.3 Centre par nature 42 – Revenus du patrimoine

Cette nature montre une diminution de 246'762.- par rapport au budget 2023, qui s'explique en partie par la diminution de CHF 214'300.- du budget concernant la location d'objets mobiliers (compteurs d'eau et d'électricité). Ensuite, il s'agit d'une diminution attendue sur les intérêts issus des capitaux d'une valeur de CHF 22'100.-, puis d'une diminution de CHF 9'300.- sur les différents loyers attendus.

6.4 Centre par nature 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 2'307'350.- par rapport au précédent budget. Cette forte hausse s'explique d'abord par l'augmentation des produits attendus de la vente d'énergie (CHF 2'467'300.-), expliquée par la reprise de l'activité d'achat et de vente d'énergie. En complément à la remarque faite à la rubrique 3.2, cette hausse est à mettre en relation avec l'augmentation de la nature 31. L'augmentation du taux de la TVA de 7.7 % à 8,1% est également un facteur influent.

Cette variation est due à plusieurs phénomènes. D'emblée, elle s'explique par la diminution de CHF 588'500.- observée sur les divers produits issus des participations reçues de la part des parents pour l'encadrement au sein de l'UAPE qui sera transférée à la FEJ début 2024, puis, par l'augmentation de transfert d'investissements au bilan (CHF 307'400.-) et enfin par l'augmentation des diverses taxes périodiques ou de raccordement (CHF 126'500.-).

6.5 Centre par nature 44 – Participation à des recettes cantonales sans affectation

Cette nature prévoit une augmentation de CHF 124'600.- par rapport au budget 2023. Elle s'explique par une augmentation des impôts sur les gains immobiliers attendue pour un montant identique.

6.6 Centre par nature 45 – Participations, remboursements de collectivités publiques

Une augmentation de CHF 1'588'450.- est attendue dans les produits de cette nature par rapport au budget 2023. Cette importante augmentation s'explique d'abord par la nouvelle méthode de comptabilisation de la péréquation, puisqu'il s'agit d'une hausse de CHF 1'303'750.- des participations reçues d'autres communes (qui représente la « couche population »). En complément à la remarque de la rubrique 3.5, cette hausse est à mettre en regard de l'augmentation de la nature 35.

Ensuite, il s'agit d'une hausse du montant attendue sur le retour de la « couche thématique » par rapport au précédent budget. Ce produit est budgétisé à hauteur de CHF 1'068'856.-, avant arrondi, alors qu'il se montait à CHF 816'122.- au budget 2023.

Le tableau suivant illustre la situation ;

Couche thématique (selon acomptes VD)		
	Budget 2024	Budget 2023
Routes (selon comptes 2022)	1'236'671	1'158'158
Transports publics (selon comptes 2022)	1'818'149	1'429'696
Transports scolaires (selon comptes 2022)	249'292	223'738
Total routes et transports	3'304'112	2'811'592
./. Seuil (8*pt d'impôt)	-1'869'337	-1'723'429
Dépassement considéré	1'434'775	1'088'163
Au taux de 74.5% en 2024 / 75% en 2023	1'068'856	816'122
Point d'impôt selon acomptes VD	233'667	215'429

Le solde de la différence provient de variations de moindre importance.

6.7 Centre par nature 46 – Autres participations et subventions

Cette nature présente une diminution de CHF 280'933.- par rapport au budget 2023. Cette baisse s'explique presque exclusivement par la diminution de la participation FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) attendue pour l'UAPE de CHF 266'400.-, qui ne figure plus au budget cette année en vue de la reprise au 1^{er} janvier 2024 de la structure par la FEJ. Le solde de la différence concerne des variations de moindre importance dans les subventions attendues, à l'exemple de la subvention OFAS (Office fédéral des assurances sociales) pour l'agrandissement de l'UAPE opéré en 2023 et qui ne figure plus au budget 2024 (CHF 36'000.-).

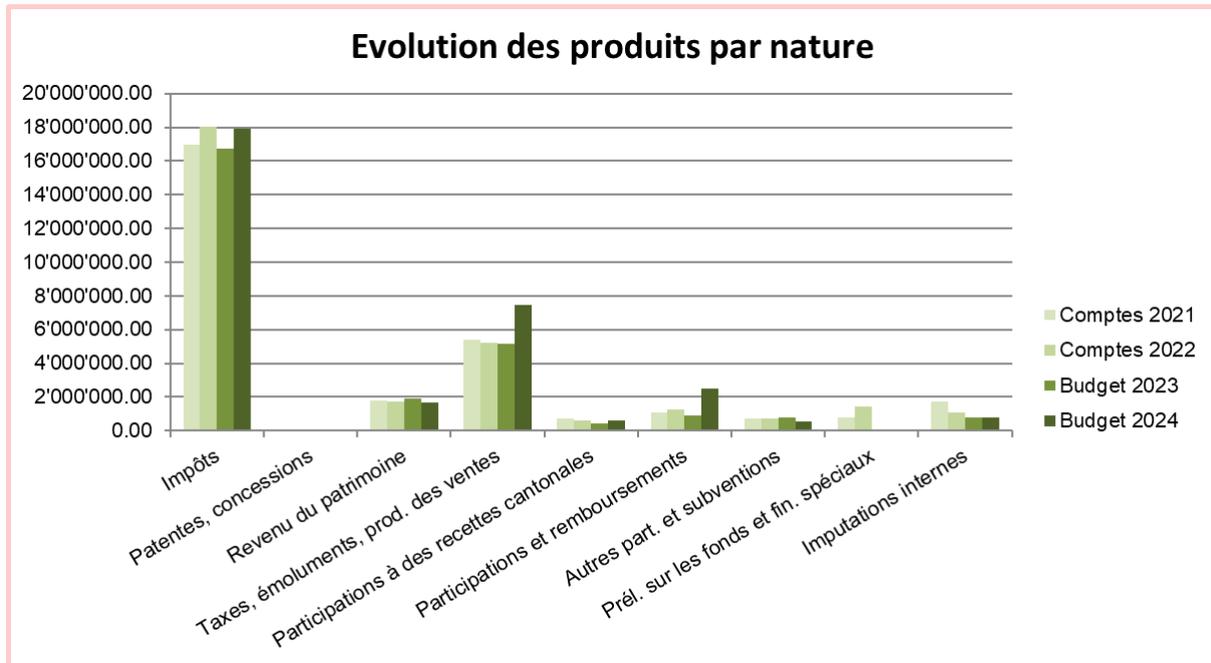
6.8 Centre par nature 48 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Cette nature présente une augmentation de CHF 28'728.- par rapport au budget 2023. Elle comprend les prélèvements aux fonds effectués dans divers domaines, incluant des domaines autoporteurs (Eclairage, Eau ou Electricité). Sa variation n'appelle aucun commentaire particulier.

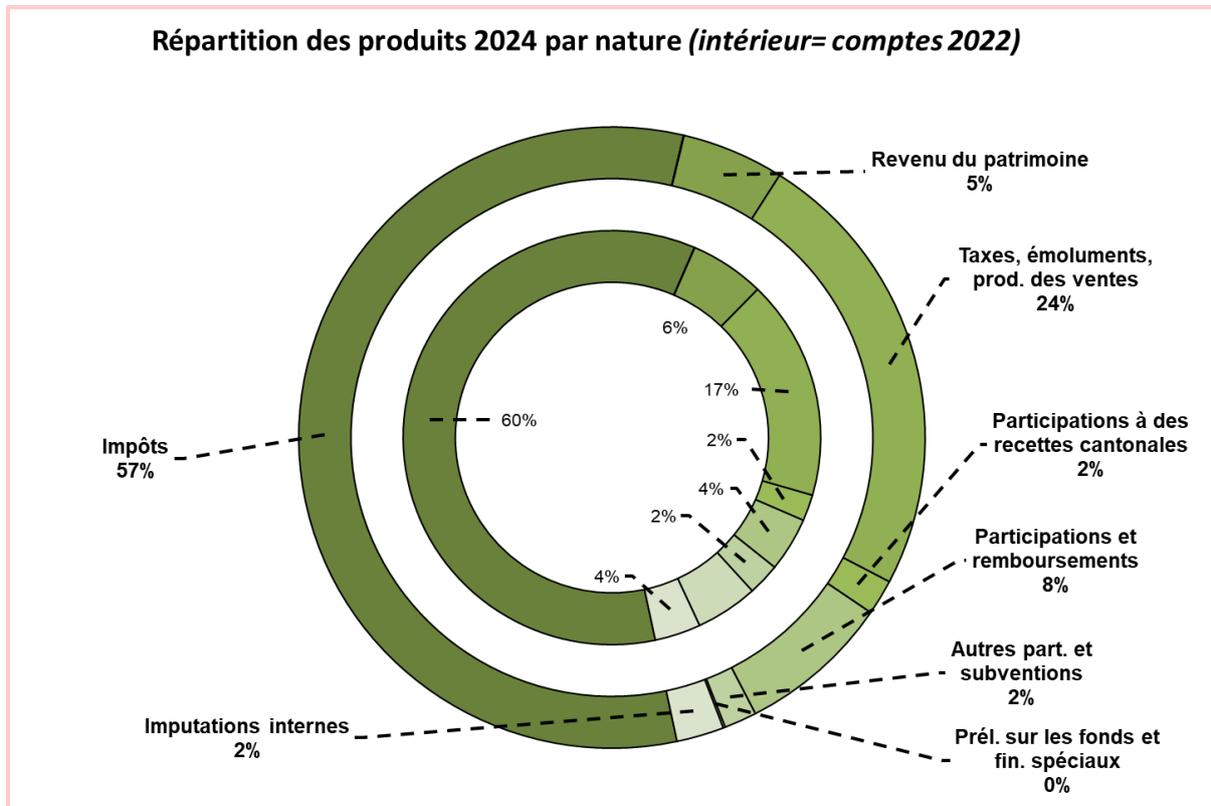
6.9 Centre par nature 49 – Imputations internes

Cette nature comprend les imputations internes prévues dans l'exercice 2024. S'agissant de transferts d'imputation entre les services, la même somme figure également en charges. Son impact sur le résultat financier est donc nul.

7 Évolution des produits par nature



8 Répartition des produits par nature



9 Investissements

Divers investissements sont prévus durant l'exercice 2024, notamment ;

Investissements	
Objet	Montant
Projets informatiques divers*	100'100.00
Mise aux normes salle de gym*	31'600.00
Achat de matériel d'exploitation voirie*	52'700.00
Aménagements divers parcs et promenades*	15'000.00
Extensions des réseaux (eaux, électricité, épuration)*	432'000.00
Mise en place compteurs à télérelevé (selon PI)	500'000.00
Système d'accès au temple (selon PI)	25'000.00
Rénovation et création de place de jeux	500'000.00
Rénovation Abribus T.L.	200'000.00
Etudes rénovation centre administratif et collège	200'000.00
Travaux chemin de la Mouette	2'000'000.00
Travaux réaménagement appartement Arnier 80	50'000.00
	4'106'400.00

*charge et transfert au bilan déjà dans le budget 2024

Conformément au tableau qui précède, un montant de CHF 4'106'400.- est à considérer dans le besoin en liquidités de l'exercice (voir chapitre 10 « Autofinancement »).

Les montants sont exprimés à titre estimatif et ne pourront être arrêtés qu'au moment de l'étude des frais à engager. Les principaux investissements feront l'objet de préavis qui seront présentés pour approbation au Conseil communal.

10 Autofinancement

Pour l'exercice à venir, nous observons une marge d'autofinancement de **CHF 1'332'023.-**. Pour 2023, il était prévu un montant de CHF 1'457'009.-

Autofinancement				
	Budget 2024	Budget 2023	Diff. Bu 24/23	Comptes 2022
Excédent de revenus ou charges	-831'000.00	-484'300.00	-346'700.00	219'649.42
+ Charges sans effet monétaire				
Amortissements (331 & 332)	1'119'119.00	1'324'570.00	-205'451.00	3'157'065.25
Attributions aux fonds et financement spéciaux (38)	1'078'193.00	622'300.00	455'893.00	1'199'907.62
Imputations internes (39)	767'540.00	791'950.00	-24'410.00	1'074'490.65
/./ Revenus sans effet monétaire				
Prél. sur les fonds et financements spéciaux (48)	-34'289.00	-5'561.00	-28'728.00	-1'457'808.58
Imputations internes (49)	-767'540.00	-791'950.00	24'410.00	-1'074'490.65
	1'332'023.00	1'457'009.00	-124'986.00	3'118'813.71

Avec une marge positive, le besoin en trésorerie demandé par les dépenses de fonctionnement sera couvert par la marge d'autofinancement dégagée durant l'exercice. En revanche, la marge d'autofinancement ne permettra pas de couvrir le besoin en liquidités demandé par les investissements prévus de CHF 4'106'400.- (voir chapitre 9 « Investissements »). Dans cette configuration, et à moins que la commune ne dispose encore de liquidités générées lors de précédents exercices, elle devra recourir à des fonds externes pour financer ses investissements.

La commune a profité d'une marge d'autofinancement supérieure aux attentes dans les exercices 2020 à 2022, mais présente un budget prévisionnel déficitaire. Sans durée dans le temps, cette situation n'est pas critique, mais elle nécessite une surveillance sur les exercices à venir pour assurer que la commune bénéficie des ressources utiles à son fonctionnement.

Le tableau suivant illustre l'évolution de la marge d'autofinancement et du degré de couverture des investissements :

Evolution MA et degré de couverture des investissements			
Exercice	MA	Inv. nets CHF	MA / inv.
2024 Budget (méthode Etat VD)	1'332'023.00	4'106'400.00	32.4%
2023 Budget (méthode Etat VD)	1'457'009.00	2'074'000.00	63.9%
2022 (méthode Etat VD)	3'118'813.71	2'277'277.21	137.0%
2021 (méthode Etat VD)	4'124'624.02	1'643'012.65	251.0%
2020 (méthode Etat VD)	4'313'859.71	303'001.25	1423.7%
2019 (méthode Etat VD)	2'350'363.02	20'400.32	11521.2%
Moyenne	2'782'782.08	1'737'348.57	160.17%

Comme le présente le tableau ci-dessus, le degré de couverture des investissements sera inférieur à 100% pour l'exercice à venir. Le même ratio effectué sur des valeurs moyennes de la marge d'autofinancement et des investissements nets présente un degré moyen de couverture de 160.17% pour six exercices (y compris les prévisions 2023 et 2024). Cette approche permet d'amoinrir l'effet des valeurs extrêmes, comme celle qui est exprimée en 2019 (11'521.2%). Cette appréciation par une moyenne reste trop sensible à la volatilité des résultats. Notons alors que la commune a pu couvrir le 100% de ses investissements durant tous les précédents exercices clôturés sous revue.

11 Endettement

L'endettement prévu au 31.12.2023 est de CHF 25'375'000.- (somme des emprunts à long terme du bilan). Il était de CHF 25'670'000.- au 31.12.2022. Si le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour couvrir les investissements 2024, la dette pourrait être ramenée à **CHF 25'080'000.-**, après amortissement financier de deux tranches de CHF 175'000.- et CHF 120'000.- (voir tableau ci-après).

Pour mémoire, le plafond validé pour la législature 2021 à 2026 a été fixé à **CHF 41'000'000.-**.

Le tableau de la page suivante dresse la situation prévue.

Endettement						
Bilan	Emprunt	Intérêt annuel	Sàn 01.01.24	Débit	Crédit	31.12.2024
9221.45.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.5 MIO - 2.20% - 12-32	33'000.00	1'500'000.00	0.00	0.00	1'500'000.00
9221.47.00	CREDIT SUISSE - 7 MIOS - 2.6% - 12-42	150'150.00	5'075'000.00	175'000.00	0.00	4'900'000.00
9221.48.00	POSTFINANCE - 6 MIOS - 2.49% - 13-33	131'472.00	4'800'000.00	120'000.00	0.00	4'680'000.00
9221.49.00	BCV - 7 MIOS - 1.66% - 14-24	29'050.00	7'000'000.00	7'000'000.00	0.00	0.00
9221.54.00	POSTFINANCE - 1M - 0.25% - 20 - 26	2'500.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9221.52.00	BCV - 5 MIOS - 0.89% - 17-25	44'500.00	5'000'000.00	0.00	0.00	5'000'000.00
9222.53.00	RETRAITES POPULAIRES - 1.0 MIO - 0.1% - 19-25	1'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	1'000'000.00
9223.58.00	RENOUV. EMPRUNT 7 MECHU 2024 2.49%	130'725.00	0.00	0.00	7'000'000.00	7'000'000.00
	Total	522'397.00	25'375'000.00	7'295'000.00	7'000'000.00	25'080'000.00

Précisons enfin que les chiffres affichés représentent ici la dette **brute**. Pour obtenir l'endettement **net**, il conviendrait de corriger nos emprunts à long terme avec certaines valeurs présentes à l'actif, notamment les disponibilités et les placements éventuels.

Le rapport pourrait ensuite être fait au nombre d'habitants. Le calcul n'est pas proposé ici car la valeur des avoirs disponibles au 31.12.2024 (actif du bilan) ne saurait faire l'objet d'une prévision, car trop incertaine. Le calcul de l'endettement net par habitant sera proposé dans le préavis de la clôture des comptes 2023.

11.1 Effacement de la dette

Le ratio d'effacement de la dette mesure le nombre d'années que demanderait un remboursement complet de la dette à l'aide de la marge d'autofinancement. Notons que la version usuelle de ce ratio considère la **dette nette** et son rapport à la marge d'autofinancement. Pour les raisons évoquées au chapitre précédent, il n'est pas possible d'évaluer aujourd'hui les montants à soustraire de la dette brute pour obtenir un montant net. Le calcul proposé ici tient alors compte de l'**endettement brut** menant, par conséquent, à un résultat plus pessimiste que la réalité. Il se présente ainsi pour l'exercice 2024 ;

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{MA}} = \frac{25'080'000.00}{1'332'023.00} = \mathbf{18.83} \text{ années}$$

Ce dernier nous apprend que **la commune mettrait moins de 19 ans à rembourser intégralement sa dette à l'aide de sa marge d'autofinancement**, le principe d'équité intergénérationnelle serait alors respecté. Ce principe, qui fixe la durée d'une génération à 30 ans, permet de mesurer la charge léguée au futur. Naturellement, la forte variation de la marge d'autofinancement rend la valeur de ce ratio peu fiable. Ce calcul sera également réalisé à la clôture des comptes afin de présenter un ratio reposant sur des chiffres effectifs.

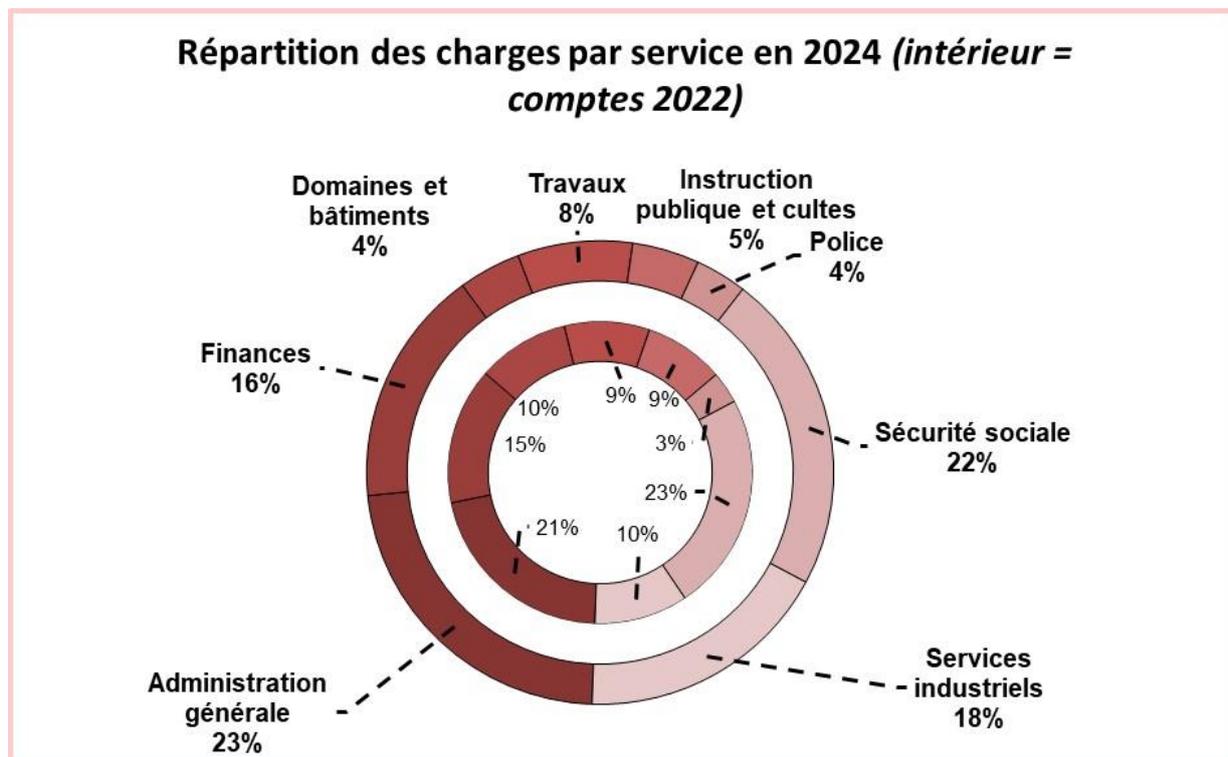
12 Charges et produits par service

Le tableau suivant synthétise les charges et produits par service ;

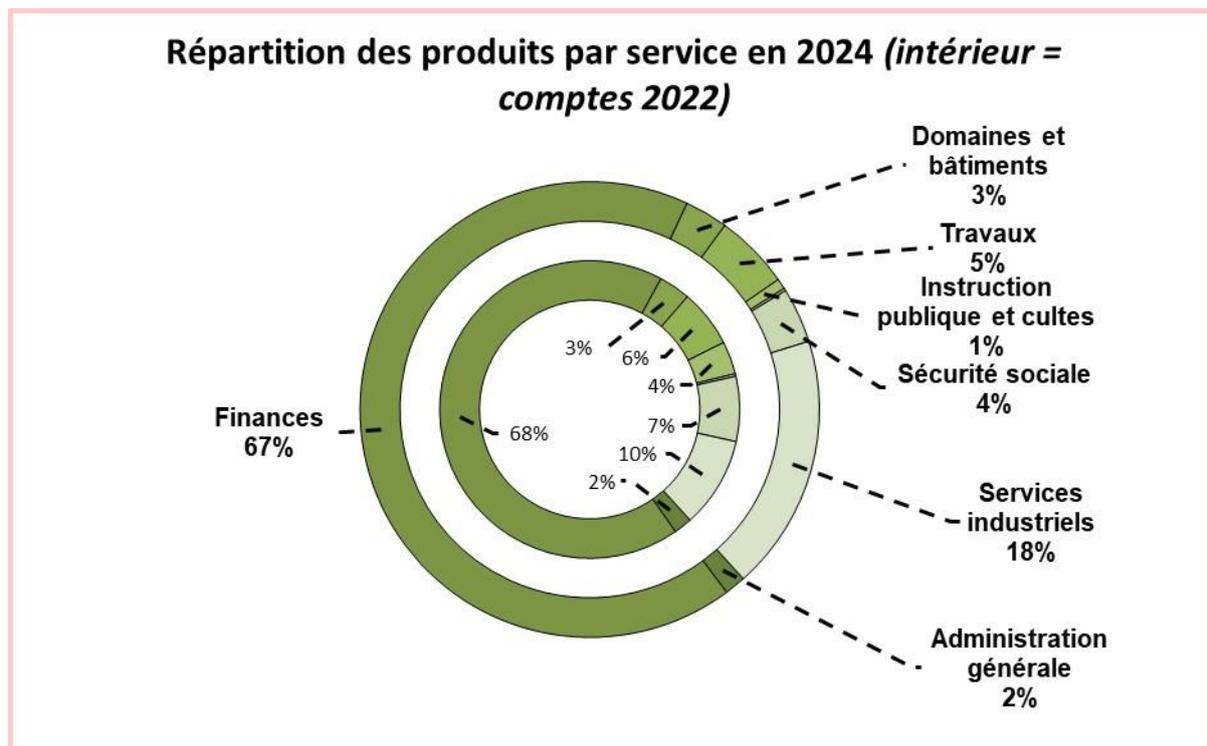
Charges et produits par service		Budget 2024			Budget 2023		
N°	Services	Charges	Produits	Excédent	Charges	Produits	Excédent
1.00	Administration générale	7'361'491.00	471'100.00	-6'890'391.00	6'736'370.00	398'600.00	-6'337'770.00
2.00	Finances	5'333'046.00	21'068'808.00	15'735'762.00	3'593'580.00	18'249'030.00	14'655'450.00
3.00	Domaines et bâtiments	1'394'078.00	955'890.00	-438'188.00	1'414'865.00	1'025'340.00	-389'525.00
4.00	Travaux	2'557'317.00	1'666'139.00	-891'178.00	2'241'505.00	1'477'750.00	-763'755.00
5.00	Instruction publique et cultes	1'501'059.00	234'062.00	-1'266'997.00	2'742'210.00	1'121'400.00	-1'620'810.00
6.00	Police	1'149'410.00	56'470.00	-1'092'940.00	1'107'030.00	52'800.00	-1'054'230.00
7.00	Sécurité sociale	7'211'213.00	1'224'145.00	-5'987'068.00	6'193'960.00	1'220'300.00	-4'973'660.00
8.00	Services industriels	5'704'040.00	5'704'040.00	0.00	3'193'211.00	3'193'211.00	0.00
				-831'000.00			-484'300.00

Pour de plus amples détails sur les variations par poste, le-la lecteur-riche est invité-e à se référer au Recueil des remarques.

12.1 Répartition des charges par service



12.1 Répartition des produits par service



13 Résultat

Le déficit prévu de l'exercice 2024 se monte à CHF 831'000.-. Son impact est illustré par le tableau suivant ;

Résultat	
	Montants
Solde compte Capital au 01.01.2023	2'368'557.38
./. Prélèvement du déficit 2023 budgétisé	-484'300.00
Solde estimé Capital au 31.12.2023	1'884'257.38
./. Prélèvement du déficit 2024 budgétisé	-831'000.00
Solde estimé Capital au 31.12.2024	1'053'257.38

D'un point de vue comptable, le déficit prévu sera couvert par le solde présent au compte Capital. Cette situation traduit la capacité de la commune à assumer des fluctuations au travers des exercices à l'aide de ses fonds propres (sous réserve de l'impact réel du résultat de l'exercice 2023 pouvant différer des prévisions).

14 Propos conclusifs

La construction du budget 2024 présente plusieurs nouvelles manières de comptabiliser certains flux, notamment au niveau de la Péréquation et du commerce d'énergie. Ces nouvelles pratiques impactent considérablement le total de notre budget, sans toutefois influencer son résultat, dans la mesure où ces modifications ont été portées de manière équivalente en charges et en produits, ou alors concernent des services qui sont autofinancés (voir rubrique 2.1 « Eléments particuliers » sur ce sujet).

Dans le contexte économique actuel, la Municipalité prévoit d'octroyer une indexation de 1.5% à l'ensemble des traitements du personnel. La période inflationniste que traverse l'Europe est également de nature à impacter les charges prévisibles de la commune. Le conflit qui oppose la Russie à l'Ukraine amène déjà de nombreux effets sur plusieurs marchés, et notamment ceux de l'énergie qui sont répercutés dans le présent budget.

En gardant à l'esprit les étapes inscrites dans son plan d'investissement, la Municipalité prévoit de dépenser la somme de CHF 4'106'400.- au titre d'investissement. Il s'agit ici de montants nécessaires pour lutter contre la vétusté de notre patrimoine et garantir que nos infrastructures puissent répondre au besoin de notre population. (voir rubrique 9 « Investissements » sur ce sujet).

Le présent budget affiche un déficit attendu de CHF 831'000.-. Malgré une amélioration continue de nos produits fiscaux, constatée depuis l'exercice 2020 déjà, la hausse des charges est plus forte que celle des revenus attendus pour l'exercice 2024. La charge péréquative prévisionnelle 2024, remise par le canton, explique à elle seule une part importante de cette hausse. Naturellement, la situation exacte ne sera connue qu'après le bouclage de l'exercice concerné.

Sous réserve d'un résultat 2023 conforme aux prévisions (CHF 484'300.- d'excédent de charges), le déficit du budget 2024 pourra être absorbé par le compte Capital. Un point de situation de l'évolution de cette situation sera apporté dans le préavis du bouclage des comptes de l'exercice 2023.

La Municipalité reste attentive à l'évolution de la situation financière de la commune et tiendra compte du contexte économique volatile que traverse le monde actuellement. Elle apportera également une attention particulière au sujet de la menace de pénurie d'énergie qui pourrait se produire à l'hiver 2023 – 2024, et sur ses répercussions sur le fonctionnement de la commune, et plus largement sur l'ensemble de ses administrés.

15 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N 05/2023 du 15 septembre 2023 « Budget 2024 »,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter le budget communal pour l'exercice 2024, tel que présenté.

Le Municipal des finances
Jean-Claude Favre

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 23 octobre 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire Municipal



Nathalie Greiner



Grégoire Vagnières

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation

documents à part : Budget 2024
Recueil des remarques

16 Fiche technique péréquation

Belmont-sur-Lausanne

Acomptes 2024

Belmont-sur-Lausanne

Population : 3835

N° OFS : 5581

Taux : 72

Valeur du point d'impôt péréquatif : 233667

Participation à la cohésion sociale

Prélèvements conjoncturels

Droits de mutation, gains immobiliers et successions	617'307		
Impôt des frontaliers	2'159	619'465	

Ecrêtage

Ecrêtage en points d'impôt: 2.95		814'048	
----------------------------------	--	---------	--

Répartition solde après prélèvements conjoncturels et écrêtage

Solde en points d'impôt: 12.5			
Montant à charge de la commune		2'920'453	

Total de la participation à la cohésion sociale **4'353'966**

Péréquation directe

Compensation population - 1'303'750

Compensation solidarité -

Compensation dépenses thématiques

Transports	- 1'068'856		
Forêts	- -	1'068'856	

Plafonds

Effort	-		
Aide	-		
Taux	-	-	

Alimentation de la péréquation directe 4'580'708

Total net de la péréquation directe **2'208'101**

Facture policière

Facturation aux communes délégatrices	-		
Répartition du solde de la facture	289'942	289'942	

Total de la facture policière **289'942**

Total péréquation et factures cantonales

Total net **6'852'009**

Pour mémoire
acptes 2023

806'356

430'282

2'735'246

3'971'884

-1'301'079

-816'122

4'153'052

2'035'851

264'022

264'022

6'271'757